

## Admission à l'Université - Master 2

Par Farian, le 06/07/2016 à 16:24

Bonjour à tous,

Je vous remercie par avance pour le temps que vous passerez à étudier mon cas.

Je suis actuellement candidat pour intégrer un Master 2 à l'Université de Dauphine. Le processus de sélection a déjà eu lieu. J'ai passé les oraux d'admission. J'ai été placé sur la liste complémentaire du Master, en première position. En d'autres termes, si un étudiant de la liste principale venait à se désister je devais prendre sa place.

Il se trouve qu'un étudiant s'est désisté, je suis passé en liste principale. J'ai donc reçu un appel et un mail de l'assistante du Master confirmant que j'avais été sélectionné. J'ai également reçu un mail pour fixer une date pour faire mon inscription administrative.

Or, il se trouve que l'étudiant en question qui s'était désisté a changé d'avis. Il a ainsi réintégré la liste principale du Master et je suis retourné dans la liste complémentaire. Je suis tombé des nues en apprenant la situation. Normalement, sur des procédures de sélection de ce type, "tout désistement est définitif".

Suite à l'annonce de cette nouvelle, j'ai demandé un RDV téléphonique avec le Directeur du Master. L'appel a eu lieu. Ce dernier m'a dit qu'il assumait tout ce qu'il venait de se passer, sans pour autant m'accepter dans le Master. Je trouve cette situation totalement illogique. Selon moi, le directeur du Master avait deux possibilités :

- soit recaler l'étudiant qui avait changé d'avis
- soit prendre l'étudiant qui s'est désisté et moi-même

Au contraire, comme je le disais, l'étudiant réintègre le Master et je suis mis sur le banc de touche. Je suis révolté par cette situation. Je n'ai pas à payer les frais pour un étudiant indécis.

Que dois-je faire pour contester cette décision ? Contacter l'UNEF qui est le syndicat étudiant de Dauphine ? Déposer un recours auprès du Rectorat de Paris ?

Je remercie tout ceux qui voudront m'aider dans ma démarche.

Farian,